



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <https://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°485 DU JEUDI 27 AOUT 2020

AG DU 10/10/20 A CHAZAY D'AZERGUES

Les Clubs qui désirent présenter des vœux ou des modifications aux règlements du District de Lyon et du Rhône à l'Assemblée Générale du 10 octobre 2020 doivent, conformément à l'article 12 des Statuts du District, les adresser au plus tard 30 jours avant l'AG soit le 11 septembre 2020 par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi).

De même, pour les Clubs ne comptant aucune équipe dans aucun Championnat Régional ou National et qui souhaiteraient participer aux AG 2020/2021 de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football au nom des Clubs du District de Lyon et du Rhône, il convient dans ce cas de présenter la candidature d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant par envoi recommandé dans le même délai de 30 jours avant l'AG du District soit le 11 septembre 2020 (s'assurer que le Délégué titulaire et/ou suppléant sera bien disponible aux dates des AG de la Ligue sous peine de faire perdre de précieuses voix au District de Lyon et du Rhône lors des votes).

Modalités d'application des suspensions : les précisions

Le Comité Exécutif de la FFF, réuni le mercredi 8 juillet 2020, a officialisé les modalités concernant la purge des suspensions en conséquence de la période d'arrêt des activités.

Par le biais du Procès Verbal de sa réunion du 8 juillet 2020, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football rappelle « que l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps. »

Il rappelle également que « l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 mai 2020 portant sur les suspensions à temps, annule ladite décision du 11 mai 2020 ». Ainsi, la période allant du 13 mars 2020 au 30 juin 2020 sera finalement incluse dans la purge des suspensions à temps.

Le Comité Exécutif « décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour » et « précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux. Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques. »

Chaque club devra donc vérifier comme il en a l'habitude avant chaque rencontre, via son espace Footclubs, la situation de chaque licencié susceptible d'être inscrit sur la feuille de match, en tenant compte du nombre de matchs fermes de suspension restants à purger par celui-ci à la date du 8 juillet 2020, ce en fonction de l'équipe dans laquelle il souhaite reprendre la compétition :



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <https://lyon-rhone.fff.fr>

- **soit celui-ci doit purger 3 matchs fermes ou moins à compter de cette date**, il sera alors en mesure de prendre part au premier match officiel de l'équipe en question.

Exemple 1 : un licencié a été suspendu pour 12 matchs fermes et en a purgé 10 au 8 juillet 2020 avec l'équipe A.

Parce qu'il lui reste 2 matchs fermes à purger, il pourra reprendre la compétition dès le début du championnat avec cette équipe A.

- **soit celui-ci doit purger plus de 3 matchs fermes à compter de cette date**, il devra purger le ou les match(s) restants à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe en question. On retrouve ici les modalités habituelles de purge.

Exemple 2 : un licencié a été suspendu pour 12 matchs fermes et n'a purgé que 7 matchs avec son équipe B au 8 juillet 2020.

Sur les 5 matchs fermes restants, il n'en aura à purger que 2 à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par cette équipe B.

Remarque : si le licencié dans les Exemples 1 et 2 est le même, il pourra, en fonction des dates de reprise des différentes compétitions, évoluer dans une équipe avant de reprendre la compétition avec une autre.

Quels sont les cas visés ?

– Les licenciés personnes physiques (joueur, éducateur, dirigeant...etc) ayant au 8 juillet 2020 des matchs fermes de suspension à purger.

– La mesure concerne donc les suspensions en matchs fermes ayant été prononcées au plus tard le 8 juillet 2020.

– Peu importe la faute retenue ayant conduit au prononcé de la suspension en question.

Quels sont les cas qui ne sont pas concernés ?

– les clubs ayant fait l'objet de suspension de terrain ou de huis clos ;

– les suspensions fermes à temps infligées aux licenciés personnes physiques ;

– les matchs de suspension intégralement assortis d'un sursis.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Bernard BOISSET au 06 75 37 61 30

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 Août 2020

Secrétaire Général : François LOPEZ

Secrétaire Général Adjoint : Serge GOURDAIN

Présent : Serge GOURDAIN

➡ INFORMATION

L'adresse email de notre Président Arsène MEYER : ameyer@lyon-rhone.fff.fr

➡ NOS PEINES

Nous venons d'apprendre le décès de Monsieur Alain DANIEL, dit « Bill », dirigeant au club du FC LYON. L'ensemble du DLR présente ses sincères condoléances les plus attristées à sa famille, ses amis et son club.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03
statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 août 2020

Présent(s) : Christophe MORCILLO

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

➡ RENOUVELLEMENT LICENCES ARBITRES

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs l'article 26 du Statut de l'Arbitrage qui fixe notamment la date limite de renouvellement des licences arbitres au 31 août 2020.

Passée cette date, les arbitres ne couvrent plus leur club au titre de leurs obligations et sont donc non représentatifs dudit club.

La Commission invite donc les clubs qui n'ont pas encore effectué la saisie des licences des arbitres qui les représentent à le faire dans les plus brefs délais.

➡ MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les clubs pouvant bénéficier de mutations supplémentaires pour la saison 2020-2021, désignés aux PV n°479 et 481 respectivement des 11 et 25 juin 2020, avaient jusqu'au 15 juillet pour exprimer ce besoin à la Commission du Statut de l'arbitrage (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes bénéficiant de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s) (cf. rappel contenu dans le PV n°483 du 9 juillet 2020).

Les clubs ayant exprimé cette demande sont les suivants :

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	NOMBRE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES	EQUIPE(S) BENEFICIANT DE(S) MUTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
504563	CASCOL OULLINS	1	U18 (LAuRA Foot R1)

504671	UG ARMENIENNE LYON	2	Seniors 1
516290	AS DIEMOZ	1	Seniors 1
516402	LYON CROIX ROUSSE FC	1	U18 (L'AURA Foot R2)
516822	CS OZON	2	Seniors 1 (+1) Seniors 2 (+1)
517095	FC CORBAS	2	Seniors 1
517825	O DE RILLIEUX	1	Seniors 1
519579	AS SAINT MARTIN EN HAUT	1	Féminines (L'AURA Foot R1)
527399	AS MANISSIEUX	2	Seniors 1
529291	US VAULX	2	Seniors 1
533109	FC GERLAND LYON	2	U17
535231	ASJ PORTUGAIS ST PRIEST	1	Seniors 1
536929	RC BELIGNY VILLEFRANCHE	2	Seniors 1
540460	SC CALUIRE	1	Seniors 2
548812	FC LA SEVENNE	1	Seniors 1
552157	FC PAYS DE L'ARBRESLE	1	Seniors 1
554474	FC CHAZAY	2	Seniors 1
580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013	3	Seniors Féminines 2 L'AURA Foot (+2)
582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL	2	Seniors 1
582775	FC RENEINS VAUXONNE	1	Seniors 1

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

COURRIERS / COURRIELS RECUS

- Courriel de monsieur BELAIDI Sophian du 13/07/2020 : la Commission prend acte de la démission de monsieur BELAIDI du club de MDA. Conformément aux dispositions de l'article 32 du Statut de l'arbitrage, la Commission autorise monsieur BELAIDI à rejoindre le club de son choix.
- Courrier de monsieur BENELMAADADI Smaïn du 18/07/2020 : la Commission prend acte de la démission de monsieur BENELMAADADI du club de FC Corbas. Monsieur BENELMAADADI devient arbitre indépendant pour 2 saisons.
- Courriel de monsieur METRI Belkacem du 20/07/2020 : monsieur Metri Belkacem peut tout à fait représenter le club du FC Maccabi Villeurbanne pour la saison 2020-2021. Pour cela, il devra arbitrer un minimum de 18 matchs durant la saison à venir. La Commission rappelle que le fait de ne pas être représentatif du club une saison n'a pas pour conséquence de ne pas pouvoir le représenter la saison suivante.

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 août 2020

Trésorier : Michel BLANCHARD - Trésorier Adjoint : Franck BALLANDRAS

➔ RELEVES DE COMPTE N°4 SAISON 2019/2020

Les relevés de compte n°4 qui soldent la saison 2019/2020 ont été envoyés à tous les trésoriers en date du 17/07/2020. La date de règlement étaient initialement au 20/08/2020. Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 3/09/2020.

Tous les clubs ci-dessous doivent se mettre à jour de trésorerie rapidement pour pouvoir commencer le championnat.

CLUBS LIBRES

500080 OLYMPIQUE LYONNAIS
500124 ASVEL DE VILLEURBANNE
504723 VAULX EN VELIN F.C
517095 CORBAS FC
533363 ST PRIEST ENTENTE SPORTIVE
541676 COMORIENS DE LYON F.C
547090 JSO GIVORS
549420 GRIGNY FOOTBALL CLUB
549463 RHONE-SUD FC
549983 ST JEAN VILLEURBANNE AS

CLUBS FUTSAL

580583 MIRIBEL FOOT
581016 US FUTSAL ST FONS
581484 LATINO AFC
582080 COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 AOUT 2020

Présents : Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – André QUENEL Pierre VINCENT - Yannis LEMCHEMA

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : «discipline@lyon-rhone.fff.fr»

Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

Le Comité Exécutif de la FFF, réuni le mercredi 8 juillet 2020, a officialisé les modalités concernant la purge des suspensions en conséquence de la période d'arrêt des activités.

Par le biais du Procès Verbal de sa réunion du 8 juillet 2020, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football rappelle « que l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps. »

Il rappelle également que « l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 mai 2020 portant sur les suspensions à temps, annule ladite décision du 11 mai 2020 ». Ainsi, la période allant du 13 mars 2020 au 30 juin 2020 sera finalement incluse dans la purge des suspensions à temps.

Le Comité Exécutif « décide **une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour** » et « précise que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux. Cette décision ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques. »

Chaque club devra donc vérifier comme il en a l'habitude avant chaque rencontre, via son espace Footclubs, la situation de chaque licencié susceptible d'être inscrit sur la feuille de match, en tenant compte du nombre de matchs fermes de suspension restants à purger par celui-ci à la date du 8 juillet 2020, ce en fonction de l'équipe dans laquelle il souhaite reprendre la compétition :

- **Soit celui-ci doit purger 3 matchs fermes ou moins à compter de cette date**, il sera alors en mesure de prendre part au premier match officiel de l'équipe en question.

Exemple 1 : un licencié a été suspendu pour 12 matchs fermes et en a purgé 10 au 8 juillet 2020 avec l'équipe A. Parce qu'il lui reste 2 matchs fermes à purger, il pourra reprendre la compétition dès le début du championnat avec cette équipe A.

- **Soit celui-ci doit purger plus de 3 matchs fermes à compter de cette date**, il devra purger le ou les match(s) restants à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe en question. On retrouve ici les modalités habituelles de purge.

Exemple 2 : un licencié a été suspendu pour 12 matchs fermes et n'a purgé que 7 matchs avec son équipe B au 8 juillet 2020.

Sur les 5 matchs fermes restants, il n'en aura à purger que 2 à l'occasion des prochaines rencontres officielles effectivement jouées par cette équipe B.

Remarque : si le licencié dans les Exemples 1 et 2 est le même, il pourra, en fonction des dates de reprise des différentes compétitions, évoluer dans une équipe avant de reprendre la compétition avec une autre.

Quels sont les cas visés ?

- Les licenciés personnes physiques (joueur, éducateur, dirigeant...etc) ayant au 8 juillet 2020 des matchs fermes de suspension à purger.
- La mesure concerne donc les suspensions en matchs fermes ayant été prononcées au plus tard le 8 juillet 2020.
- Peu importe la faute retenue ayant conduit au prononcé de la suspension en question.

Quels sont les cas qui ne sont pas concernés ?

- les clubs ayant fait l'objet de suspension de terrain ou de huis clos ;
- – les suspensions fermes à temps infligées aux licenciés personnes physiques ;
- – les matchs de suspension intégralement assortis d'un sursis.

Dans le cas où certains dirigeants désirent des explications complémentaires, ils peuvent appeler le président de la commission de discipline au numéro suivant : **06 75 37 61 60 pas plus tard que 20 heure**

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 août 2020

Présents :

Président : Laurent CHABAUD

Membres : Amadeu DO REGO, Christophe BOULON, Jean Luc COMACLE et Franck BALANDRAS.

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés :

Membres : Mohamed AROUS, Olivier LANDY, Karim BOUGATEF, Gérard GRANJON, Edouard MARTIN DA JUSTA, Guillaume CIMIER, Roger ANDRE, Moussa TALL, Corentin BREURE, Thierry BOLZE, Jimmy NELZY et Yves THOUILLEUX

PREAMBULE

Carnet Noir, Carnet Rose et Carnet Blanc :

Au cours de l'été certains de nos collègues ont eu la douleur de perdre un proche. Nous apportons donc tout notre soutien et présentons nos sincères condoléances à Gérard MITAI (décès de son papa), Gregory GIRARD (décès de son papa), Moussa MENIRI (décès de son papa) et à la famille d'Antoine CAYUELA (ancien arbitre) qui nous a quitté.

D'autres ont eu le bonheur de voir leurs foyers s'agrandir. Nous souhaitons la bienvenue à Océane DEFOIX (fille de notre collègue Vincent DEFOIX) et à Giovanni MOLINO (fils de notre collègue Alessandro MOLINO).

Enfin nous souhaitons pleins de bonheur à Mohamed FERGATI et Naoile suite à leur mariage fin juillet.

Licence arbitre 2020/2021 :

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS : Vous avez jusqu'au lundi 31 août afin de saisir le bordereau de demande de licence, préalablement signé par l'arbitre. Après cette date, l'arbitre ne pourra pas représenter son club vis à vis du statut de l'arbitrage.

Désignation tour de cadrage Coupe de France du dimanche 30 août :

Les désignations sont parues le lundi 24 août sur les comptes de désignation. Les arbitres désignés recevront un mail avec les consignes et les feuilles de frais avant la fin de semaine.

Désignation Coupe de Lyon et du Rhône 2019/2020

Le District de Lyon et du Rhône a pris la décision de terminer les épreuves de la coupe de Lyon et du Rhône (Toutes catégories).

Pour les matchs séniors :

¼ finale (mercredi 9 septembre) : Seront désignés M. MARION Vincent, M. GHEDDAB Farid, M. CHAOUCH Sami et M. TALL Moussa.

½ finales : Seront désignés M. CANILLAS Philippe et M. BOLZE Thierry.

Finale (Samedi 10 Octobre) : Sera désigné M. CIMIER Guillaume.

Pour la coupe féminines, vétérans et jeunes :

la liste des arbitres désignés sera établie à la reprise de saison

COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS

Les courriers reçus seront traités lors de la réunion du lundi 31 août et paraîtront au PV du jeudi 3 Septembre.

➡ AGENDA

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020 :

ASSEMBLEE GENERALE des arbitres Séniors à L'ARBRESLE (horaire à confirmer).

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2020 :

ASSEMBLEE GENERALE des jeunes arbitres (Lieu et horaire à confirmer).

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020 :

ASSEMBLEE GENERALE des OBSERVATEURS (Adultes et Jeune) et ACCOMPAGNATEURS JAD. (Lieu et horaire à confirmer).

➡ INFORMATIONS UNAF LYON

Pour rester informés sur nos manifestations, ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com.

Appel à candidature :

Le 12 Septembre prochain, votre section départementale organise également son assemblée générale électorale. En effet, un nouveau bureau doit être désigné pour le prochain mandat de quatre ans (2020-2024). Si la solidarité et la convivialité résonnent en vous, alors il est temps de venir servir la cause de l'arbitrage. Nous faisons un appel à candidature à tous nos arbitres motivés qui souhaitent maintenant prendre une part active dans la défense de notre passion. Vous êtes majeur, vous pouvez rejoindre le bureau de l'UNAF départementale dès le mois de septembre. Pour cela merci de faire acte de candidature au COMITE DIRECTEUR DE L'UNAF RHÔNE :

Par courrier à UNAF RHÔNE
District de Lyon et du Rhône
30 Allée Pierre de Coubertin
69007 Lyon

Par mail : Jean Luc Comacle Masterjil69@gmail.com
Christophe Boulon christophe.boulon@gmail.com

On vous attend !

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

Partenariat ESPACE SPORT CÔTIÈRE
Top départ adhésions saison 2020/2021.
Invitations à dialoguer pour tous les arbitres du Rhône.
Et bien d'autres...

Cotisation UNAF Saison 2020/2021

La campagne d'adhésion pour la saison prochaine est lancée en allant sur le site UNAF Rhône (www.lesiffletdugone.com)

Montant des cotisations inchangé : 33 euros (jeunes moins de 23 ans) ou 46 euros (adultes).

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (ordre UNAF), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez **Guillaume LIONNET** au **06 83 75 66 42** ou **Sahbi CHEKIR** au **06.73.67.11.85**

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve: dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 Août 2020

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

➡ MODIFICATIONS COMPOSITION DES POULES SAISON 2020/2021

U17 D3 : Poule B : CO ST FONTS 1 remplace Exempt.

➡ INFORMATION

Les clubs doivent positionner leurs desideratas (alternances / concordances) lors de l'inscription de leurs équipes sur Footclubs.

➡ HOMOLOGATION DES TOURNOIS

Nous vous rappelons que tout Tournoi organisé par un club doit être, préalablement, validé par le District de Lyon et du Rhône.

541895 FC PONTCHARRA ST LOUP – U12 le 29 et 30 Août 2020

563791 HAUT LYONNAIS – U13 le 5 Septembre 2020

504730 AS CRAPONNE – U10 U11 le 12 Septembre U12 U13 le 13 Septembre 2020

523825 FC VAL LYONNAIS – U12 U13 les 12 et 13 Septembre 2020

584322 FC SUD OUEST 69 – U12 U13 le 19 Septembre 2020 U10 U11 le 20 Septembre 2020

549484 US MILLERY VOURLES – U15 le 12 Septembre 2020

522883 MUROISE FOOT – U12 U13 le 12 Septembre 2020 U10 U11 le 19 Septembre 2020

526565 DOMTAC FC – U8 U9 le 12 Septembre 2020

504275 CS NEUVILLE – U14 U15 le 12 Septembre 2020 U12 U13 le 19 Septembre 2020 U10 U11 le 26 Septembre 2020

519579 AS ST MARTIN EN HAUT – U11 le 26 Septembre 2020 U13 le 27 Septembre 2020

505605 FC LYON – U10 U11 les 26 et 27 Septembre 2020

➡ ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.
- Le cas échéant, la dénomination de l'entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2019/2020 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 août 2020

Présents : Mme CHAUVOT. Mr CATHELAND.

Excusée : Mmes VERGUET, DI RIENZO, PLATROZ.

➡ INFORMATIONS SAISON 2020 – 2021 - AG DEBUT DE SAISON

L'AG de début de saison se déroulera le samedi 19 septembre de 9h30 à 12h au district.

Présence indispensable de tous les clubs (les clubs absents seront amendés)

➡ SENIORS A 11

Jeunes joueuses pouvant évoluer en seniors : 2 U18F / 1 U17F / 0 U16F

D1F poule unique : 10 équipes : Villefranche Fc 1, O. St Genis Laval 1, Vaulx Olympique 1, Chaponnay Marennes 1, F.C. Bords de Saône 2, Chassieu Décines F.C. 2, Sud Lyonnais F 2013 2, Caluire F.Filles 1968 2, Ev.S. Genas Azieu 2, Mu-roise Foot 1.

Le championnat reprendra le dimanche 27 septembre 2020

Seniors D2 Phase 1 : 13 équipes engagées à ce jour : A.S. Dardilly 1, A.S. St Martin en Haut 2, ASMSP 1, Ass Chandieu/Heyrieux 1, Eveil de Lyon 2, Fc Lamure Poule les Echarmeaux 1, Fc Pontcharra st Loup 2, L'Arbresle Fcp 1, La Giraudière 1, Lyon Football Fc 2, Savigny F.C. 1, St Priest AS 1, USEL Foot 1

D2F : Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/20

➡ SENIORS A 8

Jeunes joueuses pouvant évoluer en seniors : 2 U18F / 1 U17F / 0 U16F

11 équipes engagées à ce jour : Colombier-Satolas Fc1, Craponne As 1, F.C. Croix Roussien 1, F.C Gerland 1, F.C. Re-neins Vauxonne 1, Manissieux As 1, Oullins Cascol 1, Olympique St Quentin Vallavier 1, Rhône-Sud Fc 1, St Alban de Roche Sp 1, Sportin Club Lyon 1,

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/20

➡ FEMININES U18 D1 A 11

Attention !! peuvent évoluer dans cette catégorie : U18F (née en 2003) U17F (née en 2004) U16F (née en 2005) et 3 seulement U15F (née en 2006)

18 équipes engagées à ce jour : A.S. St Martin en Haut 1, Chassieu Décines F.C. 1, Chazay d'Azergues 1, Craponne AS 1, Essor Bresse Saône 1, FC Limonest 1, Fcso 69 1, Ent. Féminine Saône Beaujolais 1, F.C. Ev. S. Genas Azieu 2, Pont-charra st Loup 1, Sevenne F.C. 1, Sporting Club Lyon 1, St Priest As 2, Sud Lyonnais F 2013 1, USEL Foot 1, Vaulx Olympique 1, Venissieux Fc 1, Villefranche FC 1.

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/20

➡ FEMININES U18 D1 A 8

Attention !! peuvent évoluer dans cette catégorie : U18F (née en 2003) U17F (née en 2004) U16F (née en 2005) et 3 seulement U15F (née en 2006)

6 équipes engagées à ce jour : C.S. Lagnieu 1, Ef Rive droite -Couzon 1, Eveil de Lyon 1, F.C. Croix Roussien 1, Savigny F.C. 1, Sporting Clubs 1,

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/20

➡ FEMININES U15 D1 A 8

Attention !! peuvent évoluer dans cette catégorie : U15F (née en 2006) U14F (née en 2007) et 3 seulement U13F (née en 2008)

Catégorie U15F : NOUVEAUTE

1^{ère} phase : une pratique à 8 sera proposée avec 3 poules de niveau A, B et C.

2^{ème} phase : la pratique sera possible à 11 en fonction du projet de club et d'un avis consultatif du district qui prendra en compte certains éléments niveau de jeu, effectifs, structuration...)

24 équipes engagées à ce jour : A.S. St Martin en Haut 1, Asvel Villeurbanne 1, Caluire F. Filles 1968 1, Chassieu Décines F.C. 1, Chazay d'Azergues 1, Craponne As 1, Domtac Fc 1, Ecully As 1, Eveil de Lyon 1, E.F. Saône Beaujolais, Ev S. Genas Azieu 1, F.C. Croix Roussien 1, F. C. Franc Lyonnais 1, F.C. Gerland Lyon, F.C de Limonest 1, Fc Sud Ouest 69 1, Lyon football fc 1, Sporting club Lyon 1, St Priest As 1, Sud Lyonnais Foot 2013 1, Vaulx en Velin Fc 1, Venissieux Fc 1, Venissieux Fc 2, Villefranche Fc 1,

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/20

➡ INFORMATIONS SAISON 2020 – 2021 - FOOTBALL D'ANIMATION

Attention ! Engagement des équipes sur footclubs avant le 18/09/20

Catégorie U13F : NOUVEAUTE : Pratique possible en fonction du projet club

Pratique 100% féminine : joueuses autorisées : U13F (née en 2008) U12F (née en 2009) et seulement 3 joueuses U11F (née en 2010)

Ou bien Pratique contre les U13 G : joueuses autorisées U14F (née en 2007) U13F (née en 2008) et U12F (née en 2009)

3 équipes engagées à ce jour : Villefranche Fc fem 5, Eveil de Lyon 8, Uf Belleville St Jean d'Ardière 1

Catégorie U11F : NOUVEAUTE : Pratique possible en fonction du projet club

Pratique 100% féminine : joueuses autorisées : U11F (née en 2010) U10F (née en 2011) et seulement 3 joueuses U9F (née en 2012)

ou bien Pratique contre les U13 G : joueuses autorisées U12F (née en 2009) U11F (née en 2010) et U10F (née en 2011)

Pas d'équipes engagées à ce jour

Catégorie U9F : Pas de changement

Pratique contre les U9 G : joueuses autorisées U10F (née en 2011) U9F (née en 2012) et U8F (née en 2013)

Catégorie U7F : Pas de changement

Pratique contre les U7 G : joueuses autorisées U8F (née en 2013) U7F (née en 2014) et U6F (née en 2015).

COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

Tirage au sort des ½ finale se fera le lundi 14/09/2020 à 18H30 au District de Lyon et du Rhône

Rencontre du 13/09/2020

Ent. L'Arbresle FCP/Sud Azergues 1 contre FC Lamure Poule les Echarmeaux 1

Vaulx Olympique 1 contre Ass Chandieu-Heyrieux 1 se jouera le Samedi 12/09/2020 à 20h00

Lyon Football FC 1 contre Sud Lyonnais F 2013 2

Caluire F.Filles 1968 2 contre Chassieu Décines F.C. 2

Rappel : Ne peuvent jouer que les licenciées au 15/03/2020 et qui ont pris pour la saison à venir une licence dans le même club.

Aucune joueuse ayant participé à plus de cinq rencontres en championnat National ou Régional ne pourra participer à la coupe de Lyon et du Rhône. Pas de prolongations, tirs au but direct.

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge des deux équipes.

Planning : ¼ finale le 13/09/2020, ½ finale le 27/09/2020, Finale le 11/10/2020.

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 août 2020

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M. Jacques ROS, Mme Roselyne ROS, Melle Annie ROS, M. Alexandre SIMONETTI.

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhone.fff.fr

AVIS A TOUS LES CLUBS

Suite à la refonte des championnats futsal, les poules D3 seront définies lors de l'assemblée générale du 5 Septembre à 9H00. En fonction du nombre d'équipes engagées, 2 poules de 12 ou 3 poules de 9 ou 10.

IMPORTANT : date limite d'engagement le 31 Août. Passée cette date de clôture les inscriptions ne seront plus possible sur footclubs.

COURRIERS

Courriers de Lentilly , Montchat , FF Rillieux et Caluire : lu et noté

➡ COUPES 2019/2020

SENIORS

Les clubs qualifiés ont tous signé l'avenant au règlement.

Match 1 : Moulin à Vent – Condrieu 2

Match 2 : Lentilly – Team Bel Air

Match 3 : Martel Caluire 3 – Jonage

Match 4 : Olympique lyonnais - Révolée

Le tirage des demie- finales aura lieu le 5 Septembre à l'AG, rappel 1/4 le 20 Septembre, 1/2 finales le 4 Octobre, la finale le 11 Octobre à 16H à Fareins.

U18

La finale opposera Limonest à Goal Futsal à 14H à Fareins.

Pour rappel reprise des championnats le 26 Septembre.

➡ CHAMPIONNAT

Pour rappel reprise des championnats le 26 Septembre.

D2 : GRENAY 2 ne repart pas et est remplacé par Vaugneray.

➡ ASSEMBLEE GENERALE FUTSAL

Le Samedi 5 Septembre à 9H00. Règles de distanciation imposées et masque obligatoire.

ORDRE DU JOUR

- Accueil par le président de la commission
- Le mot du président du district Arsène Meyer
- Bilan sportif : championnats et coupes
- Championnats jeunes
- Discipline
- Délégations
- Sécurité : feuille de route , référents...
- Arbitrage : projet pour les saisons à venir, obligation pour les clubs de D1 d'avoir un arbitre
- Championnat 2020-2021 : refonte des poules et des règlements sportifs (montées et descentes)
- Tirages des poules D3
- Coupes : tirages des 1/2 finales
- Palmares : récompenses, médailles, fanions
- Questions diverses
- Clôture de l'Assemblée

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Tél. présidente : 06 78 61 00 66

Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30, 535 avenue St Exupéry à Villefranche sur Saône

➡ INFORMATION AUX CLUBS

L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT BEAUJOLAIS EST PREVUE

LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 A 19 HEURES

A ST JEAN LA BUSSIERE (salle des fêtes)

Pour chaque club : présence souhaitée d'un dirigeant et d'un éducateur responsable du foot d'animation

Le port du masque sera obligatoire dans la salle

IMPORTANT : PENSEZ A ENGAGER SUR FOOTCLUB VOS EQUIPES U13, U11, U9 et U7.

Nous reprendrons les permanences au siège du Groupement le jeudi 3 septembre 2020 à 19 heures.

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 août 2020

Présents : Denis Contamin, Christophe Laval, Christian Collet, François Potier, Marc Bayet, Yohann Escoffier

Excusés : Hadi Laribi, Farid Ben Farah

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à :

Maison des Associations - Groupement Brévenne - 1 rue Louis Martel – 2^e étage - 69630 CHAPONOST

Tel : 04-78-45-57-56 mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ PRESIDENT

Marc BAYET

Les permanences du Groupement Brévenne ont repris le le Mardi 25 Août ; pensez à inscrire au plus vite vos équipes pour la saison 2020-2021 ! A ce propos, quelques rappels :

- les inscriptions effectuées en Coupes à 11 de Groupement ne deviennent effectives qu'en cas d'élimination de la Coupe de Lyon et du Rhône (jusqu'en 32^e finale).
- Dans la catégorie U13, les équipes 1 sont, sauf demande contraire, automatiquement inscrites gratuitement au Festival U13. Les équipes éliminées lors des deux premiers tours du Festival sont reversées en Coupe Brévenne.
- Les poules U13 vous seront proposées à l'Assemblée Générale pour d'éventuels réajustements.
- La reprise du foot d'animation aura lieu plus tard cette saison, mais n'attendez pas le dernier moment pour engager les équipes : cela nous facilitera le travail !

L'avenir reste encore bien incertain en ce qui concerne la manière de pratiquer notre sport. Je formule le vœu de reprendre très vite notre activité dans des conditions normales.

L'Assemblée Générale du Groupement Brévenne aura lieu le mardi 8 septembre 2020 à 19 h 00 au siège du District de Lyon et du Rhône de Football (30 allée Pierre de Coubertin – 69007 LYON).

Je remercie par avance les clubs détenteurs des Trophées gagnés lors de la saison 2018-2019 de nous les remettre à cette occasion. Il s'agit de **AS GREZIEU LE MARCHE** en Coupe Ballandras, **FC VAL LYONNAIS** en Coupe des Monts du Lyonnais, **FC STE FOY LES LYON** en Coupe U17, **FC SUD OUEST 69** en Coupe U15 et **HAUTE BREVENNE FOOTBALL** en U13.

Carnet noir

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès au mois de Juillet de Bernard GIRARD, président de l'ES CHAPONOST dans les années 90, puis fidèle bénévole du Club. Le Groupement adresse à sa famille et l'Elan Sportif ses sincères condoléances.

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

➡ ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Général du Groupement SAONE METROPOLE aura lieu le mercredi 9 septembre 2020 à 19h00 à l'ESPACE RONZIERE à FONTAINES S/SAONE.

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

➡ ASSEMBLEE GENERALE

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD.

Nous vous espérons en bonne santé et plein d'envies pour la nouvelle saison malgré la situation actuelle.

Saison 2020-2021

Une première date à retenir pour l'assemblée du groupement **le jeudi 10 septembre à 19H** Stade Raymond Troussier 38,avenue Jean Macé à DÉCINES

Cette assemblée sera obligatoire avec présence au minimum de 2 personnes, le Président (ou son représentant) et du directeur technique ou responsable du foot d'animation. Durée estimée 2h30 (19h-21h30).

Pour l'instant cette réunion est maintenue,il vous faudra bien sur respecter les consignes de sécurité avec port du masque.

Soyez attentif a votre messagerie pour confirmation ou sur un prochain PV .

N'oubliez pas d'inscrire vos équipes en foot d'animation malgré que nous recommencions plus tard les divers championnats ou plateaux., ainsi que les coupes de groupement U 15 - U17 et Seniors

Vous êtes automatiquement reversés jusqu'au 32eme de finale de la coupe du Rhône **seulement si vous vous êtes inscrit préalablement.** Pensez à enregistrer au plus tôt vos licences pour éviter tout retard.

Nous restons bien évidemment à votre écoute via la messagerie.

Prenez soin de vous.

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 août 2020

Membres : E. et A. MONTEIL – B. CAPOGROSSI – E. CHAMOT – JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST – O. MONTEIL – J. EXBRAYAT

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr **Tel** : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00



PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 **Mail** : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Pour infos : Les permanences du groupement reprendront le 1er septembre, mais vous pouvez toujours nous joindre pour toutes infos sur le mail du groupement valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Ou par téléphone, nous restons à votre disposition

Infos : Le club de Manissieux vainqueur de la coupe senior, ne pouvant nous recevoir cette saison car la salle est trop petite pour l'organisation de l'AG dans le contexte actuel

Nous avons sollicité le club finaliste

L'assemblée générale aura lieu le 04 septembre à Villefontaine à 19 h 00 - Salle Daniel Balavoine - Parc du Vellein

Avenue du Driève - 38090 Villefontaine

La présence de tous les clubs appartenant au groupement est obligatoire

Soyez attentif à votre messagerie pour la convocation

Nous laissons aux clubs détenteurs des différents trophées gagnés la saison passée lors des finales de coupes de groupement, le soin de nous les remettre à l'Assemblée générale

Seniors : AS Manissieux

U17 : Chandieu/Heyrieux

U15 : Villefontaine

Quelques conseils pour vos inscriptions :

Quand vous vous inscrivez pour les coupes de groupement : Vous êtes automatiquement reversés jusqu'au 32eme de finale de la coupe du Rhône **seulement si vous vous êtes inscrit préalablement**

Les frais vous seront déduits uniquement si vous rentrez dans la compétition du groupement

Ceci est valable pour toutes les coupes à 11

Pour les U13 équipe 1 vous êtes reversés en coupe de groupement après votre élimination des deux premiers tours de la coupe festival **que si vous êtes inscrits en début de saison pour la coupe vallée du Rhône**

Le foot animation reprendra plus tard cette saison, pour vous laisser le temps de vous réorganiser, mais n'attendez pas la fin du mois de septembre pour commencer à inscrire vos équipes

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 6 JUILLET 2020 AU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

(Sous réserve d'approbation par le CD du 31/08/20)

Présents : A. MEYER – M. CHAUVOT – F. DJEBAR – B. BOISSET – B. COURRIER – S. GOURDAIN – M. BLANCHARD – F. BALANDRAS – C. BERGER VACHON – R. BROUAT – L. CHABAUD – L. DI RIENZO – M. GRANOTTIER – S. INTIDAM – J. INZIRILLO – C. MORCILLO – C. NOVENT – G. PORTEJOIE – C. SCHEIWE

Assistent : M. BAYET – S. BOISSET – E. MONTEIL – P. NOYERIE – AL. RICHARD – B. SUBRIN – J. LEFRANC – V. BRAT – J. HERNANDEZ

Excusés : F. LOPEZ – E. AGUERO – H. BOURGOGNON – C. BOURLIOUX – A. RODRIGUEZ – JF. BLANCHARD

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du Comité Directeur du 11/06/20
- Courriers des Clubs et invitations
- Calendrier Championnats 2020/2021 + Foot d'Animation
- Planning des manifestations 2020/2021
- AG Groupement Brevenne et Futsal
- Présentation de la Pratique Loisirs
- Lancement élections du Comité Directeur 2020/2024
- Dossier candidature Commissions DLR 2020/2024
- Commission PPI
- 100 ans DLR
- Rapport moral des Commissions
- Classements des Arbitres
- Budget prévisionnel 2020/2021
- Questions diverses

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à Vincent BRAT qui assiste ce jour au Comité Directeur, actuellement en stage au District et normalement en contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} septembre prochain.

Tous les membres du Comité Directeur sont également heureux de revoir leur ami Farid DJEBAR et félicitent Benoît SUBRIN pour la naissance de sa fille.

Approbation du CR du Comité Directeur du 11/06/20

PV adopté à l'unanimité.

Courriers

- Courrier de François LOPEZ : remerciements

Calendrier Championnats 2020/2021 + Foot d'Animation

Bernard COURRIER présente aux membres du Comité Directeur le calendrier des Championnats pour la saison 2020/2021.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité pour ce calendrier.

Jérôme HERNANDEZ présente le calendrier du Football d'Animation 2020/2021 élaboré avec les Groupements.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité pour ce calendrier.

Roland BROUAT présente le calendrier du Futsal 2020/2021.

Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité pour ce calendrier.

Ces trois calendriers seront publiés sur le site internet du District.

Planning des manifestations 2020/2021

Quelques modifications et ajouts de dates sont notés sur le calendrier fait lors du dernier Comité Directeur.

Présentation de la Pratique Loisirs

Jérôme HERNANDEZ présente aux membres du Comité Directeur les orientations d'une nouvelle pratique Loisirs Jeunes.

Ce diaporama sera envoyé à tous les membres du Comité Directeur pour réflexion et sera finalisé lors du Comité Directeur du 31/08/20.

Lancement élections du Comité Directeur 2020/2024

Le Président Arsène MEYER rappelle que la campagne électorale pour les élections au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football aura lieu du 09/07/20 au 11/09/20.

Dossier candidature Commissions DLR 2020/2024

Le Président Arsène MEYER rappelle que tous les membres de Commissions et de Groupements du DLR devront remplir un dossier de candidature pour la prochaine mandature 2020/2024 même s'ils font déjà partis d'une Commission de District.

Ce document a été transmis à chaque Président de Commission afin de le distribuer aux membres de Commissions.

Il devra être rendu au plus tard le 12/09/20.

Commission PPI

Lydie DI RIENZO fait un compte rendu de la dernière réunion de la Commission qui a eu lieu le 18/06/20. Elle fait part au Comité Directeur des orientations prises par la Commission concernant les travaux du bâtiment. Une prochaine réunion aura lieu courant septembre/octobre.

100 ans DLR

Vincent BRAT fait un point sur l'avancement des travaux de la Commission 100 ans.

Une plaquette spéciale « centenaire » est en cours d'élaboration ainsi qu'un film et des objets publicitaires (mug, gourdes...) ont été commandés.

Rapport moral des Commissions

Il est demandé à toutes les Commissions d'envoyer par mail leur rapport moral au plus tard le 10/09/20 à la Directrice Anne Lise RICHARD.

Classements des Arbitres

Les classements des Arbitres publiés sur le site internet du District le 20/06/20 est validé en l'état à l'unanimité par le Comité Directeur.

A noter, que la Commission de l'Arbitrage a reçu seulement deux réclamations.

Budget prévisionnel 2020/2021

Le Président Arsène MEYER et Michel BLANCHARD, Trésorier, refont un point rapide sur le budget prévisionnel 2020/2021. Ce budget a été approuvé à l'unanimité par la Commission des Finances du 22/06/20. Il sera donc présenté aux Clubs à l'AG du 10/10/20 à CHAZAY.

Questions diverses

Arsène MEYER : demande d'entente entre FUTSAL VILLEFRANCHE et FAREINS – *Accord du Comité Directeur à l'unanimité.*

Marc BAYET souhaite avoir un retour sur l'audit réalisé auprès des Groupements.

Le Président Arsène MEYER ne peut pour le moment pas faire un retour complet sur l'audit réalisé par Andréa COURBIS mais il peut déjà dire que les Groupements seront rattachés directement au Président du District.

Evelyne MONTEIL fait un compte rendu rapide de la dernière réunion de la Commission Foot Adapté. Quelques dates à noter :

- 25/02/21 : Foot indoor
- 27/03/21 : Championnat Régional de Foot Adapté à CHAPONOST
- 02/04/21 : Journée « Foot Ensemble »

Anne Lise RICHARD : un dernier PV sera publié le 09/07/20 avant la fermeture du District

Michel BLANCHARD : point sur la réduction des Clubs éloignés qui sera créditée sur le compte des Clubs au 30/06/20. Le Président Arsène MEYER en profite pour faire un rappel du mode opératoire retenu pour le fonds national de solidarité. Pour le District les sommes seront créditées sur le compte des Clubs courant octobre.

Bernard COURRIER souhaite apporter une modification aux U17 dernière division. Au lieu de 4 poules de 9,10 ou 11 il y aura 3 poules de 12 – *Accord du Comité Directeur à l'unanimité.*

Laurent CHABAUD :

- Examen de Ligue du 27/06/20 : 17 candidats du District ont été présentés sur 42. Résultats aux alentours du 15/07/20
- Réunion en visio le 07/07/20 avec tous les CDA et CTDA de la Ligue
- Demande à la Commission de Discipline de bien saisir les Arbitres sanctionnés sur Foot2000 pour un meilleur suivi et éviter tout problème en fin de saison lors des classements

Jean Claude LEFRANC :

- Point sur les renouvellements de licence
- Premier stage de recrutement d'Arbitres fin août au CS MEGINAND (lieu à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.

Prochain CD le lundi 31 août 2020 à 19 h 00 au District de Lyon et du Rhône de Football.